

Bérangère

STAGE
REFLEXOLOGIE & LYMPHATIQUE
22 . 23 MAI 2023 - VISIO



14H - 2 JOUR
22 et 23 mai 2023
En visio par Zoom

INFOS & CONTACT
contact@berangererumigny.fr

COÛT DE LA FORMATION

Le coût du stage en visio est de 430 € pour les 2 journées de formation de 14H. Il n'y a pas de REPLAY disponible.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Paiement en une fois ou jusqu'à 3 fois : 130€ à l'inscription puis le reste avant le début du stage soit 300€.

Annulation de la formation de notre part : remboursement intégral au prorata.

Les conditions de vente ci-dessous seront présentes sur votre contrat de formation (ci-après) à signer et à envoyer avec votre paiement.

QUESTIONS FREQUENTES

*Où se déroule le stage : Le stage aura lieu en visio. Un lien zoom vous sera transmis la veille du stage. Le fascicule vous sera transmis quelques jours avant le stage. Il vous faudra l'imprimer avant la session.

*Le niveau de votre pratique de réflexologue n'est pas un critère de sélection, par contre votre implication dans votre pratique en est une, ainsi que votre implication en développement personnel.

*Pour la pratique il vous est demandé de trouver un cobaye non thérapeute (un proche, un ami) ou de vous inscrire en binôme pour pratiquer en duo. Merci de respecter cette consigne.

FICHE INSCRIPTION FORMATION
REFLEXOLOGIE ET LYMPHATIQUE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

TEL : _____ MAIL : _____

Depuis quand pratiquez-vous la réflexologie plantaire et quelles sont vos différentes formations ?

Quelles sont vos motivations pour vous lancer dans ce post-gradué ?

INFOS À RENVOYER PAR MAIL À contact@berangererumigny.fr accompagnées de la convention de stage ci-après, datée et signée

CONVENTION DE STAGE
REFLEXOLOGIE ET LYMPHATIQUE

Entre les soussignés :

. Bérangère RUMIGNY, SIRET 483420980 00045 - code APE 9604Z, siège social situé au 203 rue Philippe de Rubempré 59730 VERTAIN, la formatrice

ci-après désigné le stagiaire.

. Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

.....

.....

D'autre part.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisatrice s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
Réflexologie & Lymphatique

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation a pour objectif de former des praticiens en réflexologie plantaire. A l'issue de la formation, un certificat de suivi de stage sera délivré(e) au stagiaire. La durée est fixée à 14 heures sur 2 jour répartis comme indiqué à l'article 4. Le programme de l'action de formation figure dans le dossier joint au présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Une pratique du toucher corporel et/ou de la réflexologie plantaire.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu les 22 et 23 mai 2023 à raison de 7H/jour (voir dossier du programme de formation) en visio.

La formatrice sera Bérangère Rumigny, réflexologue professionnelle et formatrice.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

L'enseignement alterne entre apports théoriques, pratique en binôme, étude de cas concrets. Le stage s'appuie sur des cartographies précises en lien avec l'objet du stage. Prise de conscience de la posture, du mouvement spontané, des mises en situation commentées.

Un fascicule est remis au stagiaire au début du stage.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 430 euros TTC à régler en intégralité avant le début de l'action de formation.

Annulation de la formation de notre part : remboursement intégral au prorata des jours de formation effectués.

Coordonnées bancaires pour régler par virement :
Titulaire du compte : Bérangère Rumigny

IBAN⁽¹⁾ :

FR76 3000 4005 2300 0101 3332 585

BIC⁽²⁾ :

BNPAFRPPXXX

RIB⁽³⁾ :

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	00523	00010133325	85	BNPPARB DENAIN (00554)

Référence à rappeler dans l'intituler du virement : vos nom/prénom – RLYV202305

Article 7 : Interruption du stage

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas rembourser l'acompte versé au préalable.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de DOUAI sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à
le/...../.....

Pour le stagiaire

Pour l'organisateur